

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2014**

**SÉANCE DU 20 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt mars à 19heures,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur FREDON Jean- Laurent,

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 13/03/2014

**Présents:** M. FREDON Jean-Laurent, M. GABORIT Frédéric, M. FOULON Denis, M. THOMAS Alain, Mme GOUJON Annie, Mme ROUSSEAU Claudette, M. MULTEAU Gérard, Mme REILLE Monique, M. WABLE Thierry, M. DESVAGES André, M. ALAPHILIPPE Laurent, M. DESVAGES André, M. GARANNE Luc.

**Absents représentés :** M. MACÉ David donne pouvoir à M. MULTEAU Gérard.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

La séance est enregistrée.

**Secrétaire de séance :** M. THOMAS Alain se présente et est élu secrétaire de séance par 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2014
2. Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2013
3. Approbation du compte administratif 2013
4. Affectation des résultats de l'exercice 2013
5. Informations du Maire

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2014**

Le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal en date 28 janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2014.

**2. Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2013**

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2013.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes – Titres émis	703 264,80 €	171 665,80 €
Dépenses – Mandats émis	641 048,28 €	571 854,49 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>62 216,52 €</b>	<b>- 400 188,69 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 6 abstentions décide :

- d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2013.
- de déclarer que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3. Approbation du compte administratif 2013

Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	DEPENSES	Emis	RAR	Chap.	RECETTES	Emis	RAR
011	Charges à caractère général	216 296,20		013	Atténuations de charges	38 179,16	
012	Charges de personnel	319 645,88		70	Produits des services	63 871,43	
014	Atténuations de produits	18 854,38		73	Impôts et taxes	351 042,61	
65	Autres charges	71 739,90		74	Dotations, subventions et particip°	242 184,06	
66	Charges financières	13 763,17		75	Autres produits	6 283,59	
67	Charges exceptionnelles	138,15		77	Produits exceptionnels	1 703,95	
042	Opérations d'ordre entre section	610,60					
<b>TOTAUX</b>		<b>641 048,28</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>703 264,80</b>	<b>0,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	DEPENSES	Emis	RAR	Chap.	RECETTES	Emis	RAR
	<b>Opérations</b>						
n°196	PLU	0,00		13	Subventions d'investissement	3 280,00	
n°213	Voirie/ VRD Equipements 2011	272 267,77	15 440,80	10	Dotations, fonds divers et réserves	22 668,37	
n°221	Matériels Techniques	683,74					
n°226	Bâtiments scolaires	3 431,80					
n°227	Voirie/ VRD 2012	39 970,55	2 392,00				
n°228	Voirie VRD 2013	49 432,96					
n°229	Matériels divers	1 702,94	7 555,73				
n°230	Travaux divers	0,00	992,08				
<b>Chap.</b>	<b>Hors opérations</b>						
20	Immobilisations incorporelles	4 778,34					
21	immobilisations corporelles	1 612,69					
016	Remboursement d'emprunt	52 866,87					
041	Opérations patrimoniales	145 106,83		041	Opérations patrimoniales	145 106,83	
020	Dépenses imprévues			040	opérations d'ordre entre section	610,60	
<b>TOTAUX</b>		<b>571 854,49</b>	<b>26 380,61</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>171 665,80</b>	<b>0,00</b>

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. M. GABORIT Frédéric est nommé Président.

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Considérant que le Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. GABORIT Frédéric,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas approuver le compte administratif de l'année 2013.

#### **4. Affectation des résultats de l'exercice 2013**

Le Compte Administratif 2013 n'ayant pas été approuvé, le vote de l'affectation des résultats 2013 est ajourné.

La séance est levée à 20h45.

Cerelles, le 21 mars 2014  
Certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Laurent FREDON

